



MÉMOIRE

umq.qc.ca   

Le 10 juin 2021

Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance du ministère de la Famille



La voix des GOUVERNEMENTS de proximité



TABLE DES MATIÈRES

LA VOIX DES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ	4
INTRODUCTION	5
1 L'accessibilité universelle	7
2 La planification des places en services de garde	8
2.1 Une planification à revoir	8
2.2 La Place 0-5, un outil qui n'atteint pas ses objectifs	9
2.3 Des places adaptées aux différentes réalités des parents	10
2.4 Le déploiement de la maternelle 4 ans	10
3 Le développement de nouvelles installations	11
3.1 Un parcours semé d'embûches	11
3.2 Des partenariats innovateurs à favoriser	12
4 Les règles régissant les installations existantes	13
4.1 Le nombre maximum d'installations permises	13
4.2 L'optimisation des installations existantes	14
5 Les places en milieu familial	14
6 La pénurie de personnel et la valorisation de la profession d'éducatrice	16
CONCLUSION.....	18
SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS	19

LA VOIX DES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ

Depuis maintenant 100 ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) rassemble les gouvernements de proximité de toutes les régions du Québec. Sa mission est d'exercer un leadership fort pour des gouvernements de proximité autonomes et efficaces. Elle mobilise l'expertise municipale, accompagne ses membres dans l'exercice de leurs compétences et valorise la démocratie municipale. Ses membres, qui représentent plus de 85 % de la population et du territoire du Québec, sont regroupés en caucus d'affinité : municipalités locales, municipalités de centralité, cités régionales, grandes villes et municipalités de la Métropole.

INTRODUCTION

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) est heureuse de pouvoir faire part de ses commentaires et de ses recommandations dans le cadre des consultations du ministère de la Famille sur les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE).

Comme le souligne avec justesse le ministre de la Famille, M. Mathieu Lacombe, dans le cahier de consultation préparé à cette fin, le Québec peut être très fier de son réseau mis en place en 1997 et qui est cité comme un modèle inspirant un peu partout dans le monde. Pour l'UMQ, les services de garde éducatifs à l'enfance contribuent indéniablement au bien-être des familles et au développement socioéconomique des communautés. Nous pouvons même affirmer qu'il s'agit maintenant d'un service essentiel pour les parents, notamment pour les femmes.

Les SGEE font toutefois face à de nombreux défis, notamment une importante pénurie de places, que l'on constate dans toutes les régions du Québec. Pour l'UMQ, ce manque de places a des conséquences multiples :

- Sur le développement économique régional : le manque de places a des effets majeurs sur le recrutement du personnel de la santé, de l'éducation et dans les entreprises privées, ce qui accentue les effets économiques de la pénurie de main-d'œuvre et génère l'exode des familles vers les grands centres urbains;
- Sur le retour au travail des femmes : elles subissent en grande partie le manque de places dans les SGEE, car ce sont souvent elles qui doivent mettre leur carrière de côté pour s'occuper de leur enfant. Cette situation est une source d'anxiété importante et remet en cause leurs avancées en matière d'égalité;
- Sur la santé financière des familles : les recherches de places infructueuses amènent régulièrement l'un des deux parents à devoir prendre un congé sans solde ou à quitter son emploi. Les familles doivent ainsi réévaluer leur niveau de vie puisqu'elles doivent désormais subsister avec un seul salaire ou encore avec un revenu réduit si l'un des deux parents passe à un emploi à temps partiel. Cette situation peut même induire une situation de précarité financière et un sentiment de détresse psychologique.

La pandémie a également mis une pression supplémentaire sur les SGEE, qui ont dû mettre en place des mesures sanitaires très strictes, ce qui a considérablement alourdi la tâche du personnel en place. L'UMQ est d'ailleurs très reconnaissante du travail accompli ces derniers mois par les éducatrices qui ont continué, jour après jour, à prendre soin de nos tout-petits.

Les municipalités ont à cœur le bien-être des familles puisqu'on compte plus de 700 politiques familiales municipales au Québec. Elles entendent les préoccupations des parents vivant sur leur territoire qui peinent à trouver des places pour leur enfant.

Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Elles peuvent aussi contribuer activement au développement de places dans leur milieu grâce à leurs pouvoirs en matière d'aménagement et d'urbanisme et accompagner les promoteurs dans le choix du meilleur emplacement pour leur projet de SGEE. Elles peuvent également acquérir, construire, ou aménager des immeubles qui peuvent être loués ou vendus au profit de SGEE ainsi que céder ou louer des terrains ou des locaux à ces fins. Elles peuvent aussi veiller à ce que des parcs soient aménagés de manière adéquate à proximité des SGEE.

C'est pour ces raisons que l'UMQ a décidé de mettre en place en décembre 2020, un comité politique sur les services de garde, composé de mairesses et de maires provenant de municipalités de taille et de régions différentes, afin de faire le point sur la situation et identifier des mesures concrètes pour accélérer la création de places. Les recommandations que nous proposons dans ce mémoire sont donc issues des travaux de ce comité.

Nous remercions également le ministre de la Famille pour son ouverture et son écoute lorsqu'il est venu rencontrer les membres du comité pour discuter des différents enjeux constatés par les municipalités dans leurs milieux.

1 L'accessibilité universelle

L'un des principaux défis du réseau des SGEE est certainement celui de son accessibilité pour les parents lorsqu'ils ont besoin d'une place pour leur enfant. Cela est même devenu une source d'inquiétude importante avant même que l'enfant ne vienne au monde, ce qui ne devrait pas être le cas. Cette question ne se pose pas lorsqu'il est temps d'inscrire son enfant à l'école publique dans son quartier : aucune école ne peut refuser un enfant parce qu'il manque de places!

Il existe aussi une grande disparité entre les régions dans l'accès à des places subventionnées : certaines peuvent compter sur un réseau offrant 100 % de places subventionnées, en CPE ou en milieu familial et d'autres n'en comptent que 50 %, les places disponibles étant situées dans des garderies non subventionnées. Cela crée une iniquité importante entre les familles notamment celles qui sont moins favorisées et qui ne peuvent tout simplement pas se permettre de payer 50 dollars et plus par jour pour leur enfant dans ce type d'installation, même si les parents peuvent bénéficier du crédit d'impôt pour frais de garde. Le rapport du Vérificateur général du Québec publié en octobre 2020 tire d'ailleurs la sonnette d'alarme à ce sujet.

Pourtant, comme on le souligne dans le cahier de consultation, plusieurs études démontrent que la fréquentation d'un SGEE de qualité contribue positivement au développement des jeunes enfants, surtout ceux issus des milieux défavorisés. Il est aussi démontré que les investissements dans la petite enfance ont des retombées positives dans la réussite éducative des enfants, mais aussi tout au long de leur vie une fois qu'ils sont rendus adultes, réduisant du même coup les inégalités sociales et les coûts importants qui y sont associés.

L'UMQ est d'accord avec le constat fait par le ministre de la Famille qu'il est nécessaire de rendre « le réseau plus efficace et plus accessible afin d'assurer l'égalité des chances, en facilitant l'accessibilité à des services de qualité, qui favorisent le développement du plein potentiel des enfants et qui garantissent leur santé et leur sécurité »¹.

Les investissements importants annoncés par le gouvernement du Canada dans son dernier budget donnent d'ailleurs l'occasion au Québec de bonifier son réseau et de le rendre accessible à tous les parents qui en ont besoin pour leur enfant.

Recommandation n° 1 : L'UMQ demande que le gouvernement du Québec utilise les sommes annoncées dans le budget 2021-2022 du gouvernement du Canada pour créer rapidement de nouvelles places subventionnées de qualité pour tous les parents qui en ont besoin pour leur enfant.

¹ Ministère de la Famille, *Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, 2021, p. 8.

2 La planification des places en services de garde

Le réseau des SGEE s'est développé à des vitesses variables en fonction des priorités des différents gouvernements qui se sont succédé depuis la création des Centres de la petite enfance en 1997. Nous sommes aujourd'hui devant un réseau aux multiples ramifications qui s'est construit sans vision globale, à la pièce, et reposant bien souvent sur la mobilisation des communautés les plus motivées, mais dépendantes des appels de projets du ministère de la Famille pour l'octroi des places subventionnées que recherchent d'abord et avant tout les parents.

2.1 Une planification à revoir

Selon l'UMQ, il est absolument nécessaire de revoir en profondeur la planification des places subventionnées dans les SGEE afin de mieux répondre aux besoins des parents, et ce dans toutes les régions du Québec. L'UMQ a reçu des témoignages de plusieurs municipalités qui ont elles-mêmes fait des enquêtes auprès de leur population pour calculer le nombre de places nécessaires sur leur territoire parce que les estimations du ministère de la Famille ne concordaient pas avec les données qu'elles avaient recueillies sur le terrain.

Les estimations du ministère de la Famille ne tiennent pas compte non plus des projets de développements majeurs prévus dans les municipalités, comme la construction de nouveaux quartiers résidentiels, les projets de densification urbaine dans les quartiers déjà bâtis ou l'implantation d'entreprises majeures entraînant l'établissement de nouvelles familles. Les municipalités, qui connaissent bien leur milieu et les projets en développement qui peuvent avoir une incidence sur les besoins de places dans les SGEE, devraient donc être impliquées en amont de cette planification selon l'UMQ.

Les Comités consultatifs sur l'offre des services de garde éducatifs (CCO) auxquelles participent des représentantes et des représentants municipaux sont une instance intéressante, mais qui comporte actuellement plusieurs limites puisqu'ils interviennent une fois les appels de projets lancés par le ministère de la Famille et les projets déposés. Il serait approprié de revoir leur rôle ainsi que les territoires qu'ils couvrent afin qu'ils puissent participer à la planification des besoins de places dans les milieux. Pour y arriver, il serait aussi nécessaire que le ministère de la Famille partage ses informations de planification avec les municipalités, notamment sur les installations existantes et les projets de développement en cours, ce qui permettrait de dégager un portrait plus complet des besoins dans les milieux.

De plus, on devrait aussi permettre aux milieux qui sont mobilisés et prêts à soumettre un projet de le faire, même si celui-ci ne cadre pas avec les appels de projets en cours du ministère. L'UMQ pense également que le ministère de la Famille devrait avoir plus de latitude pour réattribuer les places subventionnées sur un territoire en déficit quand

un SGEE ferme ses portes, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les règles actuelles manquent de souplesse et ne permettent pas l'agilité nécessaire pour s'adapter aux besoins évolutifs des familles.

Recommandation n° 2 : Afin d'optimiser la planification des places dans les services de garde éducatifs à l'enfance, l'UMQ demande au ministère de la Famille de :

- **Revoir le mandat et les territoires couverts par les Comités consultatifs sur l'offre des services de garde éducatifs (CCO) afin qu'ils puissent mieux estimer, en amont, les besoins de places;**
- **Permettre aux municipalités de déposer formellement aux CCO les estimations des besoins de places en fonction des projets de développement dans leur milieu;**
- **Revoir les règles afin de permettre aux milieux qui sont mobilisés et prêts à investir de déposer des projets même s'il n'y a pas d'appels de projets en cours.**

2.2 La Place 0-5, un outil qui n'atteint pas ses objectifs

La création du guichet unique « La Place 0-5 », qui permet actuellement aux parents de manifester leur intention d'inscrire leur enfant en vue d'obtenir une place subventionnée dans un SGEE, était une bonne idée au départ. Sa mise en œuvre est toutefois très problématique puisqu'il ne permet pas d'octroyer efficacement et équitablement les places libres dans les SGEE. Toutes les personnes-ressources consultées par l'UMQ jusqu'à présent ont confirmé l'inefficacité de ce guichet et même le ministre de la Famille a admis ce fait! Ces personnes ont même affirmé que la très grande majorité des SGEE avaient leur propre liste d'attente pour combler les places vacantes dans leur installation, ce qui va à l'encontre de ce qui était visé au départ.

Il s'agit donc d'un irritant majeur pour les parents qui, en toute bonne foi, inscrivent leur enfant, mais sans savoir exactement quand ils pourront obtenir une place subventionnée, les obligeant ainsi à multiplier les démarches auprès des différents SGEE de leur milieu qui utilisent des listes d'attentes parallèles.

Ajoutons à cela des politiques d'admission très sélectives, voire discriminatoires dans certains cas les plus extrêmes, que plusieurs SGEE mettent en place et sur lesquelles le ministère n'a aucun contrôle, alors qu'il s'agit de places subventionnées par le gouvernement du Québec. Cela rajoute à l'impression d'inaccessibilité et d'injustice vécue par de nombreuses familles. Ces démarches sont encore plus difficiles pour les parents qui ont un enfant avec des besoins particuliers. Alors que ce guichet devait faciliter et démocratiser l'accès à une place subventionnée, c'est plutôt l'inverse que nous constatons.

Recommandation n° 3 : L'UMQ demande au ministère de la Famille de revoir rapidement l'attribution des places subventionnées disponibles, notamment le guichet La Place 0-5, afin de rendre les démarches plus transparentes, prévisibles et équitables pour les parents.

2.3 Des places adaptées aux différentes réalités des parents

Le marché du travail est en constante évolution, ce qui a des impacts importants sur la conciliation famille-travail. En fonction du poste occupé, de nombreux parents doivent travailler les soirs, la nuit ou les fins de semaine, notamment dans les services essentiels. Certaines régions comptent aussi beaucoup d'industries, manufacturières ou autres, qui ont des quarts de travail de soir et de nuit et qui peinent actuellement à pourvoir leurs postes vacants.

Peu de SGEE offrent des places pour des horaires de travail atypiques et plusieurs parents doivent se débrouiller en comptant bien souvent sur leur réseau familial, ce qui n'est pas toujours possible, pour prendre soin de leur enfant pendant qu'ils sont absents.

Certaines familles ont aussi besoin d'une place à temps partiel pour leur enfant, mais elles doivent inscrire et payer les coûts pour une place à temps plein puisque les SGEE trouvent cela plus facile à gérer, surtout lorsqu'il s'agit de places subventionnées qui dépendent du financement du ministère de la Famille.

Comme il est mentionné dans le document de consultation, le ministère de la Famille dispose malheureusement de peu de données à ce sujet. Il serait important, selon l'UMQ, de corriger rapidement cette situation, ce qui permettrait de mieux cibler les besoins des parents.

Recommandation n° 4 : L'UMQ demande au ministère de la Famille d'offrir davantage de places pour les parents qui ont des horaires de travail atypiques ou qui ont besoin d'une place à temps partiel.

2.4 Le déploiement de la maternelle 4 ans

Le gouvernement du Québec s'est engagé dans le déploiement de la maternelle pour les enfants de 4 ans et souhaite que tous les parents puissent y inscrire leur enfant, s'ils le veulent, d'ici quelques années. Des investissements très importants sont prévus à ce sujet.

L'UMQ constate toutefois que ce déploiement n'est pas sans conséquence sur le réseau des SGEE, notamment sur le plan du personnel. Plusieurs éducatrices ayant complété un programme technique d'éducation à l'enfance ont ainsi pu obtenir un poste, sous certaines conditions établies par le gouvernement, qui leur permet d'enseigner dans ces classes de maternelle, contribuant du même coup à la pénurie de personnel importante que connaît actuellement

Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance

le réseau des SGEE. Elles bénéficient également d'une rémunération plus avantageuse que ce qu'elles peuvent obtenir en restant dans un SGEE.

Ce déploiement peut aussi avoir des conséquences sur les CPE qui occupent des locaux appartenant à des centres de services scolaires. L'UMQ a été extrêmement étonnée d'apprendre que plusieurs d'entre eux avaient récupéré ces locaux afin de pouvoir y loger des classes de maternelle 4 ans alors que les CPE peinent de plus en plus à trouver des locaux adéquats et abordables, notamment dans les grands centres urbains.

De plus, comme l'expliquait l'UMQ lors des consultations de juin 2019 sur le projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions publiques à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, ces enfants n'ont plus accès à leur SGEE une fois qu'ils ont terminé leur année à l'école. Ils ne peuvent pas non plus fréquenter le service de garde scolaire puisqu'il est fermé pendant la période estivale. Il ne reste donc plus qu'une seule option pour les parents, les camps de jour municipaux, mais la très grande majorité des municipalités n'offrent pas ce service pour les enfants de cet âge, ce qui complique encore une fois la tâche des parents.

Il serait vraiment malheureux et contre-productif que le déploiement de la maternelle 4 ans se fasse au détriment du réseau des SGEE qui peine actuellement à répondre à l'ensemble des besoins des parents, et ce, partout au Québec.

Recommandation n° 5 : L'UMQ demande au gouvernement du Québec de s'assurer de la complémentarité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et des classes de maternelle pour les enfants de 4 ans.

3 Le développement de nouvelles installations

3.1 Un parcours semé d'embûches

Le cheminement menant à la construction de nouvelles installations pouvant accueillir un CPE est souvent très long et ardu. Il peut y avoir un délai de plusieurs années entre l'octroi de places subventionnées à un promoteur par le ministère de la Famille et l'ouverture officielle de l'installation lorsqu'une construction est nécessaire pour pouvoir accueillir les enfants. L'UMQ a d'ailleurs accueilli très favorablement l'annonce du ministre de la Famille en mars dernier visant à réduire le nombre d'étapes administratives que doivent franchir les projets, ce qui permettra, à terme, d'accélérer le développement de nouvelles places.

Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Ces importants délais ont aussi mis en lumière la nécessité de mieux accompagner les promoteurs de projets, qui sont généralement des gestionnaires de CPE. Ces derniers n'ont pas l'expertise nécessaire dans la construction de bâtiments neufs et auraient donc besoin d'un accompagnement spécialisé tout au long de ce processus.

La conversion de bâtiments excédentaires appartenant au gouvernement du Québec pourrait aussi être davantage explorée pour localiser des nouveaux SGEE, notamment dans les secteurs fortement urbanisés où les terrains vacants et bien situés sont de plus en plus rares et très coûteux.

Des démarches sont aussi en cours, en collaboration avec les partenaires municipaux, afin d'identifier des locaux qui pourraient être utilisés de manière temporaire en attendant la construction de nouvelles installations. Ici encore, la souplesse est requise pour accélérer la création des places subventionnées déjà autorisées par le ministère de la Famille et dont les parents ont urgemment besoin.

Recommandation n° 6 : Afin d'accélérer la construction de nouvelles installations, l'UMQ demande au ministère de la Famille de :

- **Créer un service d'accompagnement permanent pour les promoteurs de projets;**
- **Faciliter les projets de conversion en services de garde éducatifs à l'enfance des bâtiments excédentaires du gouvernement du Québec;**
- **Faciliter l'utilisation de locaux temporaires (municipaux, commerciaux ou autres) en attendant que la construction d'une nouvelle installation soit complétée.**

3.2 Des partenariats innovateurs à favoriser

Il y a plusieurs exemples de partenariats innovateurs impliquant des municipalités ou des entreprises privées dans les dernières années qui ont contribué à favoriser l'accès à des places dans les SGEE. La municipalité de Sainte-Martine, par exemple, a conclu un partenariat avec le CPE situé son territoire. Le CPE permet ainsi l'accès à certains de ses équipements aux organismes de la communauté les soirs et les fins de semaine en échange de la cession du terrain par la municipalité. À Montmagny, la municipalité a participé à un partenariat impliquant des entreprises privées et le CPE : en échange d'une contribution financière pour la construction d'une nouvelle installation, les entreprises privées pouvaient bénéficier d'un accès prioritaire aux nouvelles places pour leur personnel qui ont un horaire de travail atypique. La municipalité a aussi contribué financièrement au projet, ce qui a permis de compléter le montage financier du projet.

Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Ces exemples de partenariat sont toutefois complexes et ardu à conclure puisque les règles administratives du ministère de la Famille sont très rigides. L'UMQ a bon espoir que les allègements administratifs annoncés en mars dernier par le ministre de la Famille favoriseront l'émergence de nouveaux partenariats à ce sujet.

L'UMQ invite également le ministère de la Famille à aller encore plus loin dans sa collaboration avec d'autres ministères et organismes qui pilotent différents projets ou programmes d'infrastructures, surtout lorsque la municipalité est prête à céder un terrain pour un projet. Pourquoi ne pas prévoir des espaces réservés pour un SGEE lorsque la construction de logements communautaires et abordables est planifiée dans une municipalité? Lorsqu'il est prévu de construire une nouvelle école dans un quartier? Lorsqu'une municipalité souhaite construire un bâtiment multifonctionnel pour accueillir différents organismes de loisirs sur son territoire? Les règles qui régissent ces programmes, administrés par différents ministères qui ont tous leurs propres objectifs et échéanciers, permettent difficilement ce type de collaboration. Cela nuit à l'émergence et la réalisation des projets novateurs qui seraient pourtant utiles à l'ensemble de la communauté.

Des entreprises privées pourraient aussi offrir des SGEE dans les milieux de travail contribuant de même coup à faciliter la conciliation famille-travail de leur personnel. Une réflexion s'impose à ce sujet pour identifier les meilleurs moyens permettant de faciliter l'ouverture de SGEE dans ces lieux.

Recommandation n° 7 : l'UMQ demande au ministère de la Famille d'adapter ses règles pour :

- **Faciliter la conclusion d'ententes de partenariat innovantes entre les municipalités et les services de garde;**
- **Prévoir des espaces pour des services de garde dans les projets de construction de nouvelles infrastructures (logements sociaux, nouvelles écoles, bâtiments multifonctionnels, etc.) et mettre en place des mécanismes de collaboration entre les autres ministères ou organismes, comme la Société d'habitation du Québec;**
- **Faciliter l'ouverture des services de garde dans les milieux de travail.**

4 Les règles régissant les installations existantes

4.1 Le nombre maximum d'installations permises

La Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance permet actuellement à un titulaire de permis de bénéficier d'au plus cinq installations de 80 places pour un maximum de 300 places subventionnées. Cette règle bloque

Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance

actuellement le développement de nouvelles installations dans certaines municipalités où des CPE sont déjà établis et où la présence de garderies privées subventionnées est quasi inexistante.

Ce sont les responsables de ces CPE déjà existants qui pilotent les nouveaux projets de développement, mais qui ne peuvent le faire en raison de cette règle. L'UMQ comprend que le législateur craignait à l'époque l'émergence de grandes chaînes de garderie et d'immenses installations de centaines d'enfants. Il aurait lieu de revoir cette règle aujourd'hui, particulièrement quand les projets sont menés par des organismes à but non lucratif (OBNL) et qu'il n'y a aucun autre organisme prêt à développer un projet dans un milieu où la demande est forte.

Recommandation n° 8 : l'UMQ demande au ministère de la Famille de revoir la limite de cinq installations, 80 places par installation ou 300 places subventionnées par organisme à but non lucratif (OBNL) prévue dans la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

4.2 L'optimisation des installations existantes

Les règles actuelles prévoient qu'une installation peut accueillir un maximum de 80 enfants. Or, de l'avis de plusieurs personnes-ressources consultées, ce nombre pourrait être légèrement augmenté en raison de l'espace disponible dans certaines installations déjà existantes, ce qui permettrait de créer rapidement de nouvelles places. Les responsables de ces installations devraient bien sûr faire la démonstration qu'ils disposent réellement de l'espace suffisant et que la sécurité des enfants est assurée avant que cela puisse être autorisé.

Recommandation n° 9 : Pour optimiser les installations déjà existantes, l'UMQ demande au ministère de la Famille d'autoriser l'ajout de quelques places au nombre maximum permis s'il y a l'espace suffisant pour le faire et si c'est sécuritaire pour les enfants.

5 Les places en milieu familial

Selon les statistiques du ministère de la Famille, 30 % des places subventionnées dans les SGEE sont en milieu familial. C'est un morceau très important du réseau actuel, mais qui connaît de grandes difficultés puisqu'un nombre important de responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) ont quitté le réseau dans les dernières années, un phénomène qui s'est amplifié avec la pandémie.

Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Encore ici, on constate de grandes différences selon les régions puisque le milieu familial est beaucoup plus présent en milieu rural où le nombre d'enfants présents ne justifie pas nécessairement la construction d'une installation de 60 ou 80 places.

Le cahier de consultation du ministère de la Famille brosse un portrait très juste des enjeux vécus en milieu familial, notamment en ce qui concerne le choix de plusieurs RSG de ne plus être officiellement reconnues en raison des contraintes administratives et réglementaires qu'elles doivent respecter alors qu'elles sont des travailleuses autonomes.

Certaines municipalités et MRC, en collaboration avec leur société de développement économique, ont même mis en place différentes initiatives et offrent des subventions pour aider au démarrage de services de garde en milieu familial. Ces initiatives municipales ne suffisent malheureusement pas encore à renverser la tendance actuelle. L'UMQ espère que le soutien financier additionnel annoncé le 3 juin dernier par le ministre de la Famille incitera davantage de RSG à rester en poste, et surtout, que cela contribuera à en attirer de nouvelles.

Le ministre de la Famille a aussi annoncé récemment son intention de modifier la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance pour faire en sorte que les RSG n'aient plus à considérer leurs enfants de moins de 9 ans dans le calcul du ratio durant les heures de prestation des services, ce qui est une bonne nouvelle puisque c'était un irritant majeur pour plusieurs RSG.

Il faut poursuivre le travail afin de rendre plus intéressantes les conditions dans lesquelles exercent les RSG, notamment sur le plan financier. Les différentes possibilités qu'offre le marché du travail présentement font en sorte qu'il est beaucoup plus avantageux financièrement d'occuper un poste dans une entreprise, par exemple, que de partir son propre service de garde à la maison considérant la charge de travail que cela requiert.

Il faudrait également vérifier si l'effervescence vécue actuellement dans le domaine de l'immobilier a des impacts sur les projets en milieu familial. Ce service est habituellement offert dans des résidences privées qui appartiennent aux RSG. Puisque l'accès à la propriété devient de plus en plus difficile dans de nombreuses régions, cela peut aussi freiner les projets de plusieurs personnes à ce sujet.

Recommandation n° 10 : L'UMQ demande au ministère de la Famille de :

- **Permettre le regroupement des responsables de services de garde en milieu familial (2 à 3) dans des locaux communs;**
- **S'assurer que les RSG actuellement en poste puissent avoir accès rapidement aux sommes annoncées le 3 juin dernier par le ministre.**

6 La pénurie de personnel et la valorisation de la profession d'éducatrice

L'UMQ a très bien accueilli l'annonce, le 26 avril dernier, du ministre de la Famille, M. Mathieu Lacombe, et du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, qui ont présenté une série de mesures qui permettront de former et de retenir davantage d'éducatrices et d'éducateurs qualifiés dans le réseau des services de garde. Il était nécessaire d'agir pour faciliter le recrutement du personnel dans le réseau de SGEE, qui vit actuellement une grave pénurie de personnel.

L'UMQ a constaté que la profession d'éducatrices, nous utiliserons ici le terme uniquement au féminin puissent qu'il y a très peu d'hommes dans ce domaine, est une profession de plus en plus exigeante et à la reconnaissance limitée. La pandémie nous a d'ailleurs démontré toute l'importance de cette profession, qui a permis aux parents œuvrant dans les services essentiels de poursuivre leur travail, notamment dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Cependant, la perception générale de la profession n'a pas évolué au même rythme que le travail des éducatrices s'est complexifié. Encore aujourd'hui, ces dernières doivent démontrer que leur profession ne consiste pas seulement à « garder » les enfants, mais qu'elles jouent un rôle majeur dans l'éducation de nos tout-petits.

Les conditions de travail sont difficiles (horaires de travail atypiques, ratios parfois non respectés, charge de travail importante) et les avantages sociaux peu attractifs. La situation dans les CPE est meilleure que dans les services de garde privés, mais demeure tout de même moins avantageuse lorsqu'on compare à d'autres secteurs d'activité, notamment ceux à prédominance masculine qui demandent le même niveau de scolarité.

La faible rémunération des éducatrices est l'argument qui revient le plus souvent lorsqu'on parle de la dévalorisation de cette profession, notamment pour les éducatrices qualifiées qui ont complété leur technique de 3 ans au cégep. Leur taux horaire, au maximum de l'échelon salarial, qui en compte dix, est actuellement fixé à 25,15 \$/heure alors que de nombreux diplômés d'une technique dans d'autres domaines débutent à ce salaire à leur sortie du cégep. Il n'est donc pas surprenant que plusieurs jeunes femmes fassent d'autres choix de carrière.

Il est aussi extrêmement difficile de recruter du personnel à l'étranger. Il est ardu de faire reconnaître les expériences acquises dans le pays d'origine pour les nouvelles arrivantes. Les permis de travail temporaires délivrés par le gouvernement fédéral empêchent également celles et ceux qui les détiennent de travailler avec les enfants, rendant ainsi les démarches extrêmement compliquées pour les gestionnaires de SGEE qui voudraient les embaucher.

Comme nous le soulignons plus tôt, le déploiement de la maternelle 4 ans fait aussi concurrence au réseau des RGEE puisque les conditions salariales sont nettement plus avantageuses dans le réseau scolaire qui connaît lui aussi une pénurie de personnel importante!

Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Tous ces éléments ont un impact majeur sur la relève et sur les inscriptions dans les formations qui sont en constante baisse depuis plusieurs années.

Recommandation n° 11 : Pour réduire la pénurie de personnel importante que le réseau de SGEE traverse, l'UMQ demande au ministère de la Famille de :

- **Intensifier les actions visant à valoriser la profession d'éducatrice en services de garde, notamment sur le plan de la rémunération;**
- **Poursuivre les programmes de formation accélérée et le remboursement des coûts de formation pour les personnes intéressées à exercer cette profession;**
- **Reconnaître les diplômes et les expériences de travail acquis à l'étranger dans ce domaine;**
- **Revoir les règles concernant les permis de travail pour faciliter l'embauche de personnes immigrantes qui n'ont pas encore leur résidence permanente dans les services de garde.**

CONCLUSION

Les défis que connaît le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance sont nombreux et nécessitent une intervention rapide et vigoureuse de la part du gouvernement du Québec. Ce service devenu essentiel pour les parents contribue au développement de nos tout-petits ainsi qu'à la vitalité sociale et économique de l'ensemble de nos communautés. Des investissements importants sont nécessaires afin de préserver ce réseau et le rendre accessible à l'ensemble des parents qui en ont besoin.

Les municipalités sont des partenaires importants qui agissent, au quotidien, pour améliorer la qualité de vie des familles. Elles peuvent donc supporter, de différentes manières, le développement de nouvelles places dans les SGEE. Il faut toutefois que les règles gérant ce réseau soient plus souples et adaptables afin de pouvoir mieux répondre aux besoins et aux réalités des milieux.

L'UMQ et les membres de son comité sur les services de garde offrent leur entière collaboration au ministre de la Famille pour identifier les meilleurs moyens pour accélérer le développement de nouvelles places, et ce, partout au Québec.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

L'Union des municipalités du Québec recommande au ministère de la Famille ce qui suit :

Recommandation n° 1

Utiliser les sommes annoncées dans le budget 2021-2022 du gouvernement du Canada pour créer rapidement de nouvelles places subventionnées de qualité pour tous les parents qui en ont besoin pour leur enfant.

Recommandation n° 2

Afin d'optimiser la planification des places dans les services de garde éducatifs à l'enfance :

- Revoir le mandat et les territoires couverts par les Comités consultatifs sur l'offre des services de garde éducatifs (CCO) afin qu'ils puissent mieux estimer, en amont, les besoins de places;
- Permettre aux municipalités de déposer formellement aux CCO les estimations des besoins de places en fonction des projets de développement dans leur milieu;
- Revoir les règles afin de permettre aux milieux qui sont mobilisés et prêts à investir de déposer des projets même s'il n'y a pas d'appels de projets en cours.

Recommandation n° 3

Revoir rapidement l'attribution des places subventionnées disponibles, notamment le guichet La Place 0-5, afin de rendre les démarches plus transparentes, prévisibles et équitables pour les parents.

Recommandation n° 4

Offrir davantage de places pour les parents qui ont des horaires de travail atypiques ou qui ont besoin d'une place à temps partiel.

Recommandation n° 5

S'assurer de la complémentarité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et des classes de maternelle pour les enfants de 4 ans.

Recommandation n° 6

Afin d'accélérer la construction de nouvelles installations :

- Créer un service d'accompagnement permanent pour les promoteurs de projets;
- Faciliter les projets de conversion en services de garde éducatifs à l'enfance des bâtiments excédentaires du gouvernement du Québec;
- Faciliter l'utilisation de locaux temporaires (municipaux, commerciaux ou autres) en attendant que la construction d'une nouvelle installation soit complétée.

Recommandation n° 7

Adapter ses règles pour :

- Faciliter la conclusion d'ententes de partenariat innovantes entre les municipalités et les services de garde;
- Prévoir des espaces pour des services de garde dans les projets de construction de nouvelles infrastructures (logements sociaux, nouvelles écoles, bâtiments multifonctionnels, etc.) et mettre en place des mécanismes de collaboration entre les autres ministères ou organismes, comme la Société d'habitation du Québec;
- Faciliter l'ouverture des services de garde dans les milieux de travail.

Recommandation n° 8

Revoir la limite de cinq installations, 80 places par installation ou 300 places subventionnées par organisme à but non lucratif (OBNL) prévue dans la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Recommandation n° 9

Pour optimiser les installations déjà existantes, autoriser l'ajout de quelques places au nombre maximum permis s'il y a l'espace suffisant pour le faire et si c'est sécuritaire pour les enfants.

Recommandation n° 10

- Permettre le regroupement des responsables de services de garde en milieu familial (2 à 3) dans des locaux communs;
- S'assurer que les RSG actuellement en poste puissent avoir accès rapidement aux sommes annoncées le 3 juin dernier par le ministre.

Recommandation n° 11

Pour réduire la pénurie de personnel importante que le réseau de SGEE traverse :

- Intensifier les actions visant à valoriser la profession d'éducatrice en services de garde, notamment sur le plan de la rémunération;
- Poursuivre les programmes de formation accélérée et le remboursement des coûts de formation pour les personnes intéressées à exercer cette profession;
- Reconnaître les diplômes et les expériences de travail acquis à l'étranger dans ce domaine;
- Revoir les règles concernant les permis de travail pour faciliter l'embauche de personnes immigrantes qui n'ont pas encore leur résidence permanente dans les services de garde.



La voix des GOUVERNEMENTS de proximité

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC :

M^{me} Sylvie Pigeon
Conseillère aux politiques
Union des municipalités du Québec
2020, boulevard Robert-Bourassa
Bureau 210
Montréal (Québec) H3A 2A5
Tél. : 514-730-4189
Courriel : spigeon@umq.qc.ca